

United Nations

Nations Unies

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/380
30 novembre 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

Troisième session
TROISIEME COMMISSION

Dual distribution

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Projet de résolution proposé par le Président

LA TROISIEME COMMISSION

DECIDE de créer une sous-commission composée des onze Etats Membres suivants : Australie, Belgique, Chine, Cuba, Equateur, France, Liban, Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique, et chargée d'examiner l'ensemble de la Déclaration des droits de l'homme, c.à.d. les 29 articles et le Préambule, adoptés par la Troisième Commission, du seul point de vue de la présentation, de la compatibilité et de l'uniformité et de soumettre à ce sujet des propositions à la Troisième Commission.

Cette sous-commission à son tour créera un groupe linguistique comprenant cinq membres, un pour chacune des langues officielles, chargé de vérifier et d'assurer la concordance exacte des textes dans les cinq langues officielles.
